



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 AVRIL 2026

Sur convocation adressée le 14 avril 2026, le conseil municipal s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Marie GILLES, Maire de Vallabrègues.

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 18h30 et fait l'appel des membres de l'assemblée :

Présents : Jean-Marie GILLES, Jean-Marie RAYMOND, Eliane LACROIX, Francis VALAT, Florence GIRARD-MARTINEZ, Joëlle MANGIN, Marie-Christine BERNARD, Christian LOUVET, Christian ANDRIEUX, Frédéric VANNINI SENECHAL, Catherine BONNET, Céline DANIELOU, Bertrand PUJOL, Carole ZAVATTIN

Absent excusé : Pascal LONARDI

Procuration : Pascal LONARDI à Christian LOUVET

Le quorum étant atteint, le Maire fait procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire élue à l'unanimité en début de séance : Florence GIRARD-MARTINEZ

<u>DELIBERATIONS</u>	
<u>N°2026/27 :</u>	Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 7 avril 2026
<u>N°2026/28 :</u>	Finances - Budget principal affectation des résultats 2025
<u>N°2026/29 :</u>	Finances - Fixation des taux d'imposition 2026 - Taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties et taxe d'habitation
<u>N°2026/30 :</u>	Finances - Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement
<u>N°2026/31 :</u>	Finances - Budget principal 2026
<u>N°2026/32 :</u>	Finances - Subventions aux associations 2026
<u>N°2026/33 :</u>	Finances - Budget annexe eau & assainissement affectation des résultats 2025
<u>N°2026/34 :</u>	Finances - Budget annexe eau & assainissement 2026
<u>N°2026/35 :</u>	Mandat exclusif de location avec l'agence ORPI

N°2026/27 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 7 AVRIL 2026

Il s'agit d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal qui s'est déroulée le mardi 7 avril 2026.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du mardi 7 avril 2026.

N°2026/28 : FINANCES - BUDGET 2026 AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Monsieur le Maire présente les résultats du CFU 2025 et propose l'affectation des résultats sur l'exercice 2026 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Excédent à la clôture de l'exercice 2024	644.445,15
Part affectée à l'investissement sur 2025	429.565,54
Solde exécution exercice 2024 (002) reporté sur 2025	= 214.879,61
Titres de recettes émis sur 2025	+ 1 441 608,14
Total des recettes 2025	= 1 656 487,75
Mandats de dépenses émis sur 2025	- 1 294 702,63
Résultat de clôture exercice 2025 à prendre en compte pour l'affectation des résultats	= 361.785,12

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde à la clôture de l'exercice 2024	- 429.565,54
Titres de recettes émis sur 2025	+ 610.301,08
Mandats de dépenses émis sur 2025	- 553.032,79
Résultat de clôture de l'exercice 2025	= 57.268,29
Restes à réaliser 2025 en dépenses	
Restes à réaliser 2025 en recettes	
Résultat 2025 à prendre en compte pour l'affectation des résultats	= - 372.297,25
	361 785,12
	- 372 297,25
Solde disponible (excédent global cumulé au 31/12/2025)	= - 10.512,13
PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS 2025 SUR L'EXERCICE 2026	
Dépenses d'investissement (001)	372 297,25
Recettes de fonctionnement (002)	0

Vu le CFU 2025,

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

D'APPROUVER la proposition d'affectation des résultats 2025 sur l'exercice 2026 telle que présentée ci-dessus

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition d'affectation des résultats 2025 sur l'exercice 2026 telle que présentée ci-dessus.

N°2026/29 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2026 – TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES, TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETE NON BATIES ET TAXE D'HABITATION

Il est proposé au conseil municipal de reconduire les mêmes taux d'imposition qu'en 2025, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 49,05 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 46,53 %
- Taxe d'habitation 8,98 %

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

D'APPROUVER les taux d'imposition 2026 tels qu'ils sont fixés dans la présente délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet, notamment l'état 1259 COM qui sera transmis à la Direction des Finances Publiques du Gard, et à la Préfecture.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les taux d'imposition 2026 tels qu'ils sont fixés dans la présente délibération.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet, notamment l'état 1259 COM qui sera transmis à la Direction des Finances Publiques du Gard, et à la Préfecture.

N°2026/30 : FINANCES - MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

L'instruction comptable M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

En conséquence, Il est proposé au conseil municipal :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document destiné à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tout document destiné à l'exécution de la présente délibération.

N°2026/31 : FINANCES - BUDGET PRINCIPAL 2026

Il est proposé à l'assemblée délibérante l'adoption du budget primitif 2026 suivant :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	1.288 015,29	1.496 623,64
DEPENSES	1.288 015,29	1.496 623,64

Vu le code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au conseil municipal :

D'APPROUVER le budget primitif 2026 par nature pour la section de fonctionnement, et par nature pour la section d'investissement.

D'APPROUVER le budget primitif 2026 de la commune de Vallabrègues joint en annexe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2026 par nature pour la section de fonctionnement, et par nature pour la section d'investissement

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2026 de la commune de Vallabrègues joint en annexe.

N°2026/32 : FINANCES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les demandes de subvention des diverses associations communales.

Il est rappelé que seules les associations ayant déposé un dossier de demande percevront la subvention, sous réserve de la faisabilité des actions pour lesquelles la subvention est sollicitée.

Il est proposé la répartition suivante : *(les élus membres d'associations ne participent pas au vote des subventions les concernant)*

ATTRIBUTIONS 2026	
APE	2000,00 €
Association de l'Environnement	600,00 € <i>(Bertrand Pujol ne prend pas part au vote)</i>
Associations caritatives	600,00 €
Chasse La Diane Vallabrégante	200,00 €
Club Lou Revieure	3400,00 € <i>(Marie-Christine BERNARD et Christian Andrieux ne prennent pas part au vote)</i>
Club Taurin Lou Mamaï	4000,00 € <i>(Christian Andrieux ne prend pas part au vote)</i>
Club Taurin Lou Vincen	3800,00 €
Coopérative scolaire (OCCE)	900,00 € <i>(Florence GIRARD-Martinez ne prend pas part au vote)</i>
Foyer Rural	6300,00 €
Foyer Rural bibliothèque	4000,00 €
La FNACA	250,00 €
Les Embus	5500,00 €
Rando Canoë Kayak	500,00 €
Société de chasse	1800,00 €
Sté de Pêche La Mouette	1900,00 € <i>(Christian Andrieux ne prend pas part au vote)</i>
USV	3000,00 €
Valabrego e Tradicioun	600,00 €
Les ateliers du presbytère	1000,00 €
La goutte d'eau	300,00 €
Les oies sauvages	500,00 €

Il est demandé au conseil municipal :

Vu les dossiers de demandes de subvention,

D'APPROUVER l'attribution et la répartition des subventions aux associations, au titre de l'année 2026, telle que décrite dans la présente délibération.

DE PRECISER que le financement sera assuré à l'aide des fonds inscrits au budget primitif 2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution et la répartition des subventions aux associations, au titre de l'année 2026, telle que décrite dans la présente délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, précise que le financement sera assuré à l'aide des fonds inscrits au budget primitif 2026.

N°2026/33 : FINANCES - BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT 2026
AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif 2024 et propose l'affectation des résultats sur l'exercice 2025 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Titres de recettes émis sur 2025	113.679,10
Mandats de dépenses émis sur 2025	- 103.258,61
Résultat année 2025 =	10.420,49
Excédent à la clôture de l'exercice 2024	
Part affectée à l'investissement sur 2025	16.187,27
Solde exécution exercice 2024 (002) reporté sur 2025	203.829,75
Résultat de clôture exercice 2025 à prendre en compte pour l'affectation des résultats	220.017,02
	26.607,76
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Titres de recettes émis sur 2025	54.477,00
Mandats de dépenses émis sur 2025	- 130.202,52
Résultat de clôture de l'exercice 2025	- 75.725,52
Excédent à la clôture de l'exercice 2024	203.829,75
Résultat de clôture de l'exercice 2025	128.104,23
	26.607,76
	+ 128.104,23
Solde disponible (excédent global cumulé au 31/12/2025)	154.711,99

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS 2025 SUR L'EXERCICE 2026	
Recettes d'investissement (001)	128 104,23
Recettes de fonctionnement (002)	26 607,76

Il est demandé au conseil municipal :

Vu le CFU 2025,

D'APPROUVER la proposition d'affectation des résultats 2025 sur l'exercice 2026 telle que présentée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition d'affectation des résultats 2025 sur l'exercice 2026 telle que présentée.

N°2026/34 : FINANCES - BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT 2026

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'exercice 2026 qui s'équilibre de la façon suivante :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
RECETTES	214.678,03	142.550,13
DEPENSES	127.604,73	142.550,13

Il est demandé au conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de budget primitif 2026,

D'APPROUVER le budget 2026 par nature pour la section de fonctionnement, et par nature pour la section d'investissement.

D'APPROUVER le budget primitif 2026 des services de l'eau et de l'assainissement joint en annexe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget 2026 par nature pour la section de fonctionnement, et par nature pour la section d'investissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2026 des services de l'eau et de l'assainissement joint en annexe.

N°2026/35 : MANDAT EXCLUSIF DE LOCATION AVEC L'AGENCE ORPI

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de la gestion locative assurée par la commune il est proposé de confier certaines missions (Etat des lieux d'entrée, de

sortie, rédaction de baux, ...) à la société ORPI située à Rognonas (13 870) 22 place Jeanne d'Arc.

Le mandat exclusif de location joint à la présente délibération précise l'ensemble des missions ainsi que le coût y afférent.

Il est demandé au conseil municipal :

D'APPROUVER les termes du mandat exclusif de location joint à la présente délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le mandat ainsi que l'ensemble des documents relatifs à la présente délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes du mandat exclusif de location joint à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à signer le mandat ainsi que l'ensemble des documents relatifs à la présente délibération.

La séance est levée à 20h00

Le Maire,
Jean-Marie GILLES



Le secrétaire de séance
Florence GIRARD-MARTINEZ

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Florence GIRARD-MARTINEZ, is written on the page.